

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
AMÉNAGEMENT ET DÉPLACEMENTS

RAPPORT AU CONSEIL GÉNÉRAL

Projet de ligne nouvelle à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand (POCL) - Appui à la motion de l'association TGV Grand Centre Auvergne pour le choix du tracé définitif.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de ligne à grande vitesse (POCL), outre son rôle de doublement de la ligne actuelle Paris-Lyon, est une formidable opportunité pour desservir des territoires du grand centre de la France qui sont actuellement exclus du réseau ferré à grande vitesse. Il s'agit d'un enjeu vital pour certains d'entre eux.

L'aire urbaine lyonnaise est très ouverte sur l'est de la Région Rhône-Alpes, le sud de la France et Paris. Ce projet POCL permettra de compléter cette ouverture sur l'ouest de la région, l'Auvergne et le centre de la France.

Plus particulièrement pour le territoire Rhodanien, les liaisons ferroviaires avec Roanne et Clermont ne sont pas satisfaisantes. Ce projet permettra de développer les relations économiques, culturelles, humaines entre ces territoires à la fois proches géographiquement et éloignés en temps de trajet.

Enfin, une bonne interconnexion de POCL avec la ligne TGV passant par la gare de Saint-Exupéry permettra de renforcer le rôle de l'aéroport notamment pour les territoires de l'ouest.

Afin de peser dans les débats sur les fonctionnalités de POCL, notre collectivité a adhéré en février 2011 à l'association TGV Grand Centre Auvergne (TGVGCA) qui fédère toutes les collectivités concernées par le projet et les milieux économiques.

Nous participons également aux concertations organisées par le Préfet coordonnateur et RFF. Ainsi, nous avons délibéré en juillet 2012 sur un cahier d'acteurs réunissant 9 collectivités de Rhône-Alpes pour conforter les objectifs cités plus haut.

À la suite du débat public de 2012, le maître d'ouvrage RFF a confirmé son intention de réaliser POCL et d'approfondir les études sur deux scénarios de tracé restants. Ces deux scénarios remplissent parfaitement les attentes de notre Département. Le débat public a aussi mis en exergue l'enjeu pour POCL d'être une liaison forte à grande vitesse entre Clermont et Lyon.

L'enjeu principal de l'approfondissement des études des deux scénarios restants concerne la desserte des territoires entre Clermont et Paris. Il s'agit de trouver un équilibre entre les enjeux de doublement de la ligne actuelle (temps de parcours, fréquences, coût...), la desserte des villes du centre de la France et les impacts environnementaux et agricoles.

À la suite de ces études et de nouvelles concertations, RFF a produit un document *éléments pour le choix d'un scénario* qui a été analysé par l'association TGVGCA. Au vu des éléments techniques, par une motion prise en conseil d'administration du 11 juillet 2014, l'association se prononce fortement pour le scénario *ouest variante Roanne*.

Au vu de la représentativité de l'association, nous ne pouvons qu'être solidaires de la motion votée par l'association pour le scénario ouest variante Roanne que les territoires concernés considèrent être le meilleur outil d'aménagement de leur territoire.

Je vous propose donc d'approuver cette motion et de transmettre notre délibération au Préfet coordonnateur, à la garante de la concertation et à RFF.

La Présidente

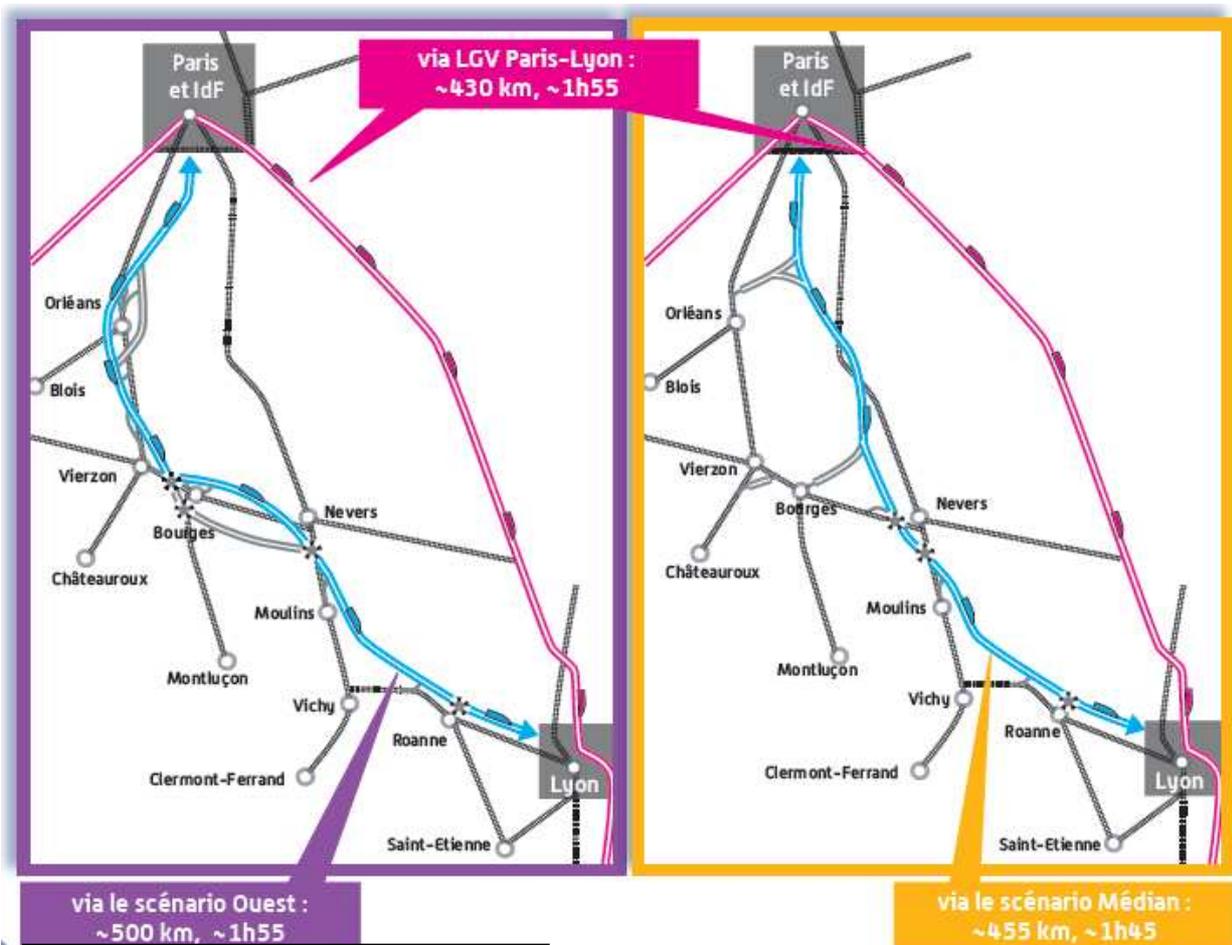
ANNEXE(S)

Projet de ligne nouvelle à grande vitesse Paris-Orléans Clermont-Lyon (POCL)
Appui à la motion de l'association TGV Grand Centre Auvergne pour le choix du tracé définitif.

Annexe : les 2 scénarios en étude

Les 5 objectifs du projet, issus du débat public :

- Assurer, à terme, un temps de parcours entre Paris et Clermont-Ferrand inférieur à 2 heures,
- Relier Orléans au réseau des trains à grande vitesse,
- Améliorer la desserte de Bourges et des villes du grand centre de la France,
- Constituer un itinéraire alternatif pertinent à l'actuelle LGV Paris-Lyon,
- Concevoir une infrastructure dont les performances permettront aux partenaires concernés de réunir les conditions d'une desserte à grande vitesse pertinente entre Clermont-Ferrand et Lyon, en prenant en compte les conditions d'arrivée sur Lyon (articulation avec la problématique du nœud ferroviaire lyonnais).



Scénario porté par
l'association TGVGCA

MOTION

de l'Association TGV Grand Centre Auvergne

Conseil d'Administration- 11 juillet 2014 - BOURGES

Réunie en Conseil d'Administration le 11 juillet 2014 à BOURGES,

1. l'association TGV Grand Centre Auvergne rappelle :

- **l'importance** que revêt la réalisation de la LGV PARIS-ORLEANS-BOURGES-CLERMONT-FERRAND-LYON dans la double logique de la désaturation de la ligne actuelle Paris-Lyon (*laquelle a été reconnue par le Commission Mobilité 21*) d'une part, et d'un aménagement solidaire du territoire pour les régions Centre, Auvergne, ouest Bourgogne et Limousin ignorées jusqu'ici par la grande vitesse d'autre part ;
- **Le choix quasi-unanime des élus** et des socio-professionnels pour un scénario ouest variante Roanne passant par Bourges.
- **la nécessité :**
 - o d'engager les études d'avant projet dès la remise des études complémentaires par RFF ;
 - o d'inscrire les crédits nécessaires au démarrage de celles-ci soit dans les CPER 2014-2020, soit au titre des crédits de droit commun.

2. l'association TGV GRAND CENTRE AUVERGNE soutient que le projet POCL :

- **s'inscrit** résolument dans la logique de la réforme territoriale fusionnant les régions au titre de la compétitivité, de la solidarité et de l'égalité des territoires qui sont autant d'enjeux majeurs affichés comme tel par le gouvernement.
- **améliorera** la relation entre les grandes Métropoles de Paris et de Lyon.
- **assurera** un aménagement équilibré des territoires du grand centre de la France ;

Par conséquent, sur proposition du Conseil d'Administration de l'association TGV Grand Centre Auvergne et après avoir entendu RFF sur les études complémentaires, le représentant du préfet de la région Auvergne, préfet coordonnateur et après avoir participé à la première réunion de l'observatoire sur la saturation de la ligne Paris-Lyon le 1^{er} juillet à Dijon :

- **demande** au préfet coordonnateur de veiller au respect du calendrier des étapes et des procédures comme rappelé par le représentant de RFF lors de la réunion du 8 juillet 2014 ;
- **demande** l'inscription immédiate des études et travaux de modernisation et d'électrification de la partie Montluçon-Bourges (ligne Montluçon-Paris), partie intégrante du POCL, et reconnue comme telle par RFF,
- **soutient** la modernisation du POLT, en ce qu'elle est complémentaire du POCL
- **souhaite** l'inscription du projet POCL au titre de la révision du RTE-T et le lancement concomitant des premières études pour la réalisation de la LGV POCL. *Ces études peuvent être financées en faisant appel à l'enveloppe de crédits de 2 milliards d'euros réservée pour engager des opérations sur la ligne POCL.*
- **demande** à chaque collectivité territoriale, groupement de collectivités, organismes consulaires de faire adopter cette motion par leurs instances exécutives et de les retourner à l'association qui les fera parvenir au Gouvernement et à tous les responsables concernés par ce projet d'intérêt national.